



MINISTÈRE DE LA JUSTICE

Paris, le

3 - ADUT 2018

LA GARDE DES SCEAUX, MINISTRE DE LA JUSTICE

Madame la Contrôleure Générale,

Par correspondance du 3 avril 2018, vous m'avez fait parvenir le rapport relatif à la visite du centre éducatif fermé (CEF) de Soudaine-Lavinadière (Corrèze), autrement dénommé CEF des Monédières, effectuée du 10 au 13 octobre 2016, dont j'ai pris connaissance avec le plus grand intérêt.

S'agissant d'une seconde visite, vous soulignez que les observations opérées lors du premier contrôle en 2011 sont aujourd'hui sans objet. Vous relevez ainsi que le centre a suivi vos recommandations et dispose aujourd'hui d'une direction stable et d'une équipe éducative investie.

Vous appelez cependant mon attention sur plusieurs améliorations à apporter. Sensible à vos préconisations, j'ai l'honneur de vous adresser, dans le rapport ci-joint, les observations formulées par la direction de la protection judiciaire de la jeunesse (DPJJ).

Je peux vous annoncer qu'il a été procédé à de nombreuses améliorations dans l'établissement depuis votre contrôle. La DPJJ a décidé, pour tout le territoire national, de ne plus avoir recours aux détecteurs de métaux. Des travaux ont débuté en mai 2018 pour rénover les bâtiments. La préservation de l'intimité des jeunes placés au CEF sera ainsi renforcée.

Votre recommandation demandant la mise en place d'une instance participative à destination des mineurs sous main de justice a également été mise en œuvre. Je souhaite également souligner qu'un projet d'établissement a été développé avec l'équipe éducative pour la période 2018-2022, il est à la disposition de l'ensemble du personnel du CEF conformément aux préconisations de vos services.

.../...

Madame Adeline HAZAN
Contrôleure générale des lieux de privation de liberté
16/18, quai de la Loire
CS 780048
75 921 – PARIS cedex 19

13, place Vendôme - 75042 Paris Cedex 01

Téléphone: 01 44 77 60 60 www.justice.gouv.fr Afin d'assurer une prise en charge plus étroite de la santé des mineurs, un protocole a été institué avec le CHS Esquirol à Limoges. Chaque mineur rencontre donc un psychiatre de cet hôpital durant son premier mois au CEF. La direction territoriale du Limousin a engagé un travail pour déployer des groupes de paroles thématiques.

Toutes ces évolutions montrent l'engagement de la DPJJ à améliorer sa qualité de service au bénéfice des jeunes sous main de justice mais également pour l'ensemble des agents engagés dans la mission de protection de la jeunesse. C'est une mission pour laquelle je porte une grande attention.

Je vous prie de croire, Madame la Contrôleure Générale, à l'expression de ma parfaite considération, ver cauti de

Nicole BELLOUBET

ANNEXE

Observations suite au

rapport relatif à la seconde visite du centre éducatif fermé de de Soudaine-Lavinadière par Madame la Contrôleure générale des lieux de privation de liberté entre le 10 au 13 octobre 2016

S'agissant de l'entretien mobilier et immobilier, vous suggérez une rénovation générale des bâtiments notamment en termes d'isolation afin de garantir l'intimité et la confidentialité des conversations. Des travaux en ce sens ont débuté début mai et devraient prendre fin en juillet 2018. Parallèlement, l'association a réalisé des travaux de peinture et des investissements en mobilier en 2017.

S'agissant de la formation et du recrutement des professionnels, vous indiquez la nécessité de former les éducateurs d'internat pour favoriser la délivrance du diplôme d'éducateur spécialisé compte-tenu de la spécificité du public accompagné. Par ailleurs, vous demandez le recrutement d'un éducateur technique supplémentaire.

Sur le premier point, l'association continue à favoriser l'accès à la formation diplômante pour l'ensemble de l'équipe. La recommandation est donc en cours de réalisation. Sur le second point, le poste d'éducateur d'internat a été transformé en poste d'éducateur technique spécialisé. Ce poste est occupé par un éducateur diplômé travaillant en collaboration avec l'éducateur technique en charge de l'atelier « bois ». Enfin, afin d'éviter l'isolement des éducateurs techniques, des projets transversaux associant d'autres professionnels sont menés. Un des objectifs du CEF est de favoriser le travail interdisciplinaire sur les projets éducatifs pour privilégier un accompagnement individualisé de chaque mineur.

S'agissant du cadre institutionnel et de l'évaluation interne, vos contrôleurs demandent la mise en place d'une instance participative à destination des mineurs confiés. Cette recommandation a été mise en œuvre via la reprise, depuis septembre 2017, des réunions collectives d'expression qui se tiennent tous les 15 jours. Elles permettent aux mineurs de s'exprimer sur le fonctionnement de l'établissement et sur les activités dont ils souhaiteraient la mise en place. Ces réunions se déroulent en présence de l'équipe éducative, d'un cadre de direction et prochainement d'un psychologue.

Dans votre rapport, vous conseillez la conduite d'une évaluation externe de l'établissement. Sur ce sujet, je suis en mesure de vous informer que la structure procède à une évaluation interne afin de mesurer le travail engagé au sein de l'équipe. Cette évaluation est un préalable à l'engagement d'une procédure d'évaluation externe.

Vos contrôleurs ont pointé la nécessité de construire le nouveau projet d'établissement avec l'équipe éducative. Ils souhaitent également que le projet soit remis aux nouveaux membres du personnel. Ce document a été réécrit avec l'ensemble de l'équipe, et ce durant le 2ème trimestre 2017, pour la période 2018-2022. Il a été communiqué et mis à disposition de l'ensemble du personnel.

Concernant le règlement de fonctionnement et conformément à votre demande, celui-ci a été modifié en avril 2018 afin de mentionner les modalités d'accès au dossier individuel du mineur par les représentants légaux.

S'agissant de la prédominance d'une culture orale au sein de la structure malgré l'existence d'outils en matière d'écrits professionnels, un travail a été engagé par l'équipe de direction, notamment sur le document individuel de prise en charge, le projet d'accueil personnalisé, le parcours individuel, le rapport de synthèse et les notes de situation transmises au magistrat. Ces documents ont été modifiés lors de la révision du projet d'établissement. Les écrits concernant l'accompagnement global du mineur sont rédigés par l'équipe de référence et supervisés par l'équipe de direction. Les demandes de droits de visite et d'hébergement sont rédigées directement par l'équipe de direction. Tous ces documents sont classés dans le dossier papier du mineur ainsi que dans son dossier informatisé.

Le rapport souligne la nécessité de créer des instances participatives associant les éducateurs et les mineurs afin que ces derniers puissent s'exprimer sur le fonctionnement de la structure, échanger et formuler des propositions. Cette recommandation s'inscrit également dans une optique de réinsertion, d'appréhension des valeurs de démocratie participative ainsi que du droit à la liberté d'expression. Cet objectif est en cours de réalisation avec l'installation de groupes d'expression hebdomadaires dont l'une des principales finalités est la définition d'une échelle des sanctions connue de l'ensemble des mineurs.

Dans votre rapport, vous recommandez la poursuite des sorties à vocation culturelle et sportive. Le CEF de Soudaine est un établissement particulièrement investi dans ce domaine et de nombreux partenariats permettent des activités régulières et diversifiées (visites de musées, grottes de Lascaux, activités handball, boxe éducative, voile ...).

S'agissant de la prise en charge de la santé des mineurs, vos contrôleurs recommandent la formalisation de partenariats avec les services de santé psychiatriques spécialisés. La direction du centre a institué, via un protocole, une rencontre à destination de chaque mineur durant le 1^{er} mois de son placement avec une-psychiatre du CHS Esquirol-à Limoges.

Vous préconisez également la mise en place de groupe de paroles sur des thématiques relatives à la santé telles que les addictions, la sexualité, la gestion de la violence, etc. Sur ce sujet, le centre envisage de mettre en place des réunions d'expression animées par un psychologue en partenariat avec un psychiatre. Parallèlement, un travail en lien avec la conseillère technique en charge de la santé de la direction territoriale du Limousin a été initié.

S'agissant de l'utilisation du détecteur de masses métalliques, vous demandez qu'un registre de traçabilité soit mis en place. Aujourd'hui le centre n'a plus recours à l'utilisation du détecteur de métaux conformément aux orientations nationales de la PJJ.

Vos contrôleurs évoquent l'opportunité de visites de magistrats sur le site afin qu'il y ait, d'une part un contrôle des pratiques professionnelles et d'autre part une meilleure connaissance du quotidien des mineurs pris en charge. Ce travail a commencé à être engagé avec la visite récente d'un magistrat de Brive.

Enfin, en lien avec l'insertion et dans un souci de prévention de la récidive, vous mettez en lumière la nécessité de renforcer le lien entre le CEF et les structures de milieu ouvert afin de suivre au plus près le mineur. Une rencontre avec tous les responsables des unités éducatives de milieu ouvert (UEMO) du Limousin a été organisée par le centre avec pour objectif la redéfinition de l'ensemble des modalités de coopération et l'élaboration d'un document conjoint de prise en charge. Cependant, la difficulté de recenser les personnels de la PJJ « fil rouge » ainsi que des contraintes matérielles rendent pour le moment ces échanges irréguliers. La direction territoriale du Limousin met à disposition du CEF la visioconférence pour permettre les échanges avec les UEMO éloignées.

La DPJJ est attentive à l'ensemble de vos observations et recommandations. Votre avis thématique du 16 février 2017 portant sur les personnels exerçant dans les lieux de privation de liberté a présenté un vif intérêt dans la conduite des réflexions menées au sein de la DPJJ, notamment en cette période de création de nouveaux établissements. La direction est attentive aux conditions de travail de ses employés au sein des CEF et reste vigilante au respect des droits fondamentaux des mineurs qui y sont placés et aux suivis des recommandations que vous portez à notre connaissance.